Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 044-214400350-20240205-DL\_2024\_02\_06-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants: 33 Abstentions: Pour: 33

Contre:

## Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

# Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Noelle CORNO
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents excusés :

Eric NOZAY

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINE, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAPELAINE TENNIS DE TABLE POUR L'ACHAT DE TABLES **DE JEU**

DL\_2024\_02\_06

Monsieur Brézac expose :

Une grande proportion des activités sportives, culturelles ou de solidarité est proposée par des associations à La Chapelle-sur-Erdre.

Afin que celles-ci puissent répondre aux attentes des Chapelains, la Ville s'est engagée à assurer à leurs adhérents les meilleures conditions possibles de pratiques (mise à disposition de salles, subventions de fonctionnement, soutien aux emplois créés ...).

Le monde associatif est ainsi un vecteur privilégié pour véhiculer les valeurs mises au cœur de la politique menée par la Ville.

Dans ce cadre, la Ville met à disposition des associations sportives la salle Pierre David, située sur le complexe sportif de la Coutancière. Le site abrite notamment les activités de l'OMS, de Top Forme, du Raptors de l'Atlantique (baby-foot) et de la Chapelaine Tennis de table.

Cette dernière souhaite remplacer les tables de jeu en mauvais état qui sont utilisées, en plus des licenciés du club, par les enfants des collèges chapelains et les accueils de loisirs. Le prix et la solidité des modèles ont orienté le choix du club vers 12 exemplaires du modèle Cornilleau Compétition 740 ITTF. Le coût total de cette acquisition s'élève à 11 985 €.

Le Conseil Départemental, comme il l'a fait lors de l'achat par l'ANCRE de bateaux destinés à la voile scolaire, peut participer au financement de ces nouveaux équipements si la Ville et le club participent à l'achat à part égale :

PROJET DE FINANCEMENT DES TABLE	S DE TENNIS DE TABLE
Participation Ville	3 995 €
Participation CD 44	3 995 €
Participation Chapelaine Tennis de Table	3 995 €
TOTAL	11 985 €

Pour maintenir la cohérence avec le projet politique de soutien à la pratique sportive et saisir l'opportunité de financement du Conseil Départemental, il est proposé d'allouer une subvention d'équipement de 3 995 € à la Chapelaine Tennis de table afin d'acquérir ces tables de jeu.

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 24 janvier 2024,

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'ALLOUER une subvention d'équipement de 3 995 € à la Chapelaine Tennis de table en vue de l'acquisition des tables de jeu;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions sur le compte budgétaire SPOR - 321 - 20421;

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 044-214400350-20240205-DL\_2024\_02\_06-DE

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Sébastien ROUSSEL

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

Fabrice ROUSSEL